



ANTIBES TWIRLING

Site : www.antibes-twirling.com
Mail : antibes.twirling@outlook.fr



Bulletin d'inscription 2019-2020

ATHLETE :

NOM : _____ PRENOM : _____
Date de Naissance : ... / ... / Lieu de Naissance : _____
Adresse : _____
Tél Portable : ... / ... / ... / ... / ...
E-Mail : _____ @ _____
Taille Tee-shirt : _____
Taille Pantalon : _____

POUR LES ADHERENTS MINEURS :

Nom et prénom du représentant Légal : _____

NOM et PRENOM de la mère de l'enfant : _____
Adresse : _____
Tél Portable : ... / ... / ... / ... / ...
E-Mail : _____ @ _____

NOM et PRENOM du père de l'enfant : _____
Adresse : _____
Tél Portable : ... / ... / ... / ... / ...
E-Mail : _____ @ _____

Comment avez-vous connu le Club ?

(Cocher la ou les cases choisies)

- ☐ Nice Matin
- ☐ Affiche
- ☐ Site internet du Club
- ☐ Autre (Précisez) : _____

Pièce à fournir :

- 2 Photos d'identité
- un certificat médical (datant de moins de 3 mois)
- copie de la carte d'identité de l'enfant ou fiche individuelle d'état civil.
- bulletin d'inscription rempli
- 3 ou 5 chèques (selon la méthode de paiement choisie)

Seul un dossier complet sera enregistré et permettra l'accès aux cours.

☐ **Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter**

Date et signature du RESPONSABLE DE L'ENFANT

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (nom et prénom du papa)

Je soussignée (nom et prénom de la maman)

Autorise ANTIBES TWIRLING, à diffuser :

- sur le site : <http://www.antibes-twirling.com>

- sur Nice-Matin, etc....

- sur des prospectus ou des brochures publicitaires présentant les activités du Club

- sur les calendriers du Club

Des photographies prises lors de manifestations diverses sur lesquelles figure mon enfant :

NOM et PRENOM :

Fait à

Le .../.../....

Signature des Parents :

FICHE DE SOINS

Je soussigné (nom et prénom du papa)

Je soussignée (nom et prénom de la maman)

Autorise ANTIBES TWIRLING :

- ☐ A effectuer les premiers soins en cas de blessure
- ☐ A appeler les pompiers et/ou emmener l'enfant à l'hôpital en cas d'urgence
- ☐ A récupérer l'enfant à la sortie de l'Hôpital (si stage ou compétition au loin)

N'autorise pas ANTIBES TWIRLING :

- ☐ A effectuer les premiers soins en cas de blessure
- ☐ A appeler les pompiers et/ou emmener l'enfant à l'hôpital en cas d'urgence
- ☐ A récupérer l'enfant à la sortie de l'Hôpital (si stage ou compétition au loin)

NOM et PRENOM de l'Enfant :

.....

Fait à

Le .../.../....

Signature des Parents :

HORAIRES, LIEUX DES ENTRAINEMENTS ET TARIFS

- Mercredi (15h – 17h) : **Technique du bâton Loisir**

Salle de l'ancienne criée florale, La Fontonne, Antibes

Cotisation annuelle : 150 €

METHODE DE PAIEMENT

☐ Païement Comptant :

- 40 € de Licence par chèque
- 39 € de bâton par chèque
- 150 € de Cotisation par chèque

Les trois chèques seront encaissés au 10 Septembre.

☐ Païement en 3 Fois :

- 40 € de Licence par chèque encaissé au 10 Septembre
- 39 € de bâton par chèque encaissé au 10 Septembre
- 50 € de Cotisation par chèque encaissé au 10 Septembre
- 50 € de Cotisation par chèque encaissé au 10 Octobre
- 50 € de Cotisation par chèque encaissé au 10 Novembre

Le Montant de la Licence est reversé à la FFSTB et couvre l'enfant en cas d'accident.

Les chèques à l'ordre du « Twirling Bâton » devront être remis en même temps que le dossier d'inscription.

En cas de paiement par les comités d'entreprise, contactez nous directement.

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

ARTICLE 1

L'association « Antibes Twirling » a pour vocation de proposer à ses adhérents une discipline sportive en loisir.

ARTICLE 2

Tout adhérent sera licencié à la Fédération Française et sportive de Twirling Bâton. Il aura pour cela fourni l'ensemble des documents nécessaires à son inscription et se sera acquitté du règlement de sa licence et de sa cotisation. Tout dossier incomplet sera refusé et aucun enfant ne pourra suivre plus de 2 cours sans être licencié.

ARTICLE 3

L'horaire de début de cours indiqué signifie l'heure effective de démarrage du cours dans la salle d'entraînement, déjà coiffée et en tenue.

Par respect pour les athlètes, les entraîneurs et les dirigeants, tout retard ou absence devra être signalé(e) à l'avance. Au bout de 3 absences non justifiées, l'enfant ne sera pas admis au cours suivant.

Pour le bon déroulement des entraînements, les parents ne sont pas admis aux entraînements et devront donc quitter la salle au plus tard au démarrage du cours.

En ce qui concerne la fin des cours, nous demandons aux parents d'arriver 5 minutes avant et d'attendre leur enfant dans le hall. Il leur est demandé de venir signaler à l'un des dirigeants le départ du gymnase de leur enfant.

ARTICLE 4

Chaque fille devra se présenter à chaque entraînement coiffée avec un chignon (cheveux bien tirés, pas de mèches retombant sur les yeux)

Les entraînements se font en tenue sportive (legging et haut qui colle à la peau, justaucorps...)

Sont interdits pendant les entraînements :

- tous les bijoux (montres, bracelets, anneaux...)
- **les bonbons ou chewing-gums**
- **les téléphones portables allumés**

A prévoir à chaque entraînement :

- une bouteille d'eau

ARTICLE 5

Le langage et/ou attitude vulgaire ainsi que la violence verbale ou physique, vis à vis des autres élèves et/ou de l'entraîneur et/ou des dirigeants ne seront pas tolérés et feront l'objet d'une sanction immédiate, car tout enfant ayant dérogé à ce point du règlement se verra aussitôt interdit de poursuivre le cours et sera tenu de rester assis auprès des dirigeants jusqu'à la fin de l'entraînement. Il lui sera également appliqué un avertissement (le 3ème avertissement donnant lieu à une convocation des parents et de l'enfant pour une mise au point avec les membres du Comité Directeur).

ARTICLE 6

Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

ARTICLE 7

En cas de non-respect, et en fonction de l'importance de tout manquement à l'un des articles de ce règlement, le club pourra procéder à la suspension temporaire ou définitive de l'enfant, sans remboursement de sa cotisation.

ARTICLE 8

En cas de demande de mutation vers un autre Club, celle-ci ne sera accordée que si la famille requérante ne présente aucune dette envers le Club.